

# Plan d'action des ministères en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Éducation nationale

## 1- Mesures immédiates

- Jean Narvaez (IGÉSR) est chargé, par lettre de mission du MESRI, d'accompagner et de conseiller le directeur du GIP RENATER dans :
  - La démarche de fiabilisation des comptes et de caractérisation de la situation budgétaire 2021 ;
  - La formalisation, pour l'exercice 2022, d'une procédure d'élaboration budgétaire qui prendra la forme d'une note de cadrage proposée à l'approbation du CA en septembre ou octobre 2021 ;
  - La mise en place d'un renfort ponctuel et proportionné de l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) et de l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF), respectivement pour l'élaboration des procédures budgétaires et comptables, la construction du budget et le paramétrage du système d'information budgétaire et comptable actuel ;
  - La mise en place des conditions d'une montée en compétences et en professionnalisation des fonctions support dans l'équipe administrative de RENATER.

Un premier bilan de cet accompagnement sera fait mi-septembre 2021.

- Une *task force* ministérielle de suivi de RENATER est mise en place, en lien étroit avec l'accompagnateur du directeur, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel ainsi que la mission de l'IGÉSR ayant réalisé l'audit financier afin de :
  - Suivre l'avancée du redressement du GIP ;
  - Définir les priorités de l'État concernant RENATER en regard de la situation budgétaire, en concertation avec les établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Au-delà des représentants de l'État au CA du GIP RENATER, cette *task force* mobilisera autant que de besoin les compétences des services ministériels concernés.

- D'ici la clarification de la situation financière de RENATER, les ministères en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Éducation nationale demandent au directeur du GIP :
  - de maintenir en conditions opérationnelles les services existants, et tout particulièrement les liaisons réseau existantes y compris celles utilisées par le RIE et les établissements, ainsi que les actions liées aux projets GAR, ECNI et SUPDATA. Ceci nécessite de maintenir les relations commerciales nécessaires à l'établissement des contrats ;
  - de mettre en œuvre les nouveaux projets ou services financés, tels que ceux de l'AMI Equipex+ ou les projets acceptés dans le cadre du plan de relance ;

- de poursuivre l’instruction des dossiers internationaux en cours (liaisons ITER, EUROHPC...), et ceux liés à la transformation numérique (interconnexion des *datacenters* nationaux et labélisés);
- de présenter pour validation au CA les nouvelles demandes de services ou de participation à des projets nationaux ou internationaux.

**2- D’ici octobre 2021, et dès que la visibilité financière sera assurée, l’État prendra le cas échéant les mesures budgétaires nécessaires pour permettre au GIP de passer l’année en cours en maintenant un niveau de service de qualité.**

### **3- À moyen-terme (à partir d’octobre 2021)**

- L’organisation administrative de RENATER sera le cas échéant ré-optimisée, afin de permettre une montée en compétences et en professionnalisation des fonctions de support.
- De nouvelles réflexions sur les missions de RENATER et son modèle économique seront engagées avec les membres du GIP et les autres établissements de l’ESRI, notamment dans le cadre du *Comité pour les Services et Infrastructures Numériques* (CoSIN).
- Une réflexion sera par ailleurs engagée autour de l’opportunité pour l’État de contractualiser avec RENATER par le biais d’une feuille de route pluriannuelle, de type contrat d’objectifs et de moyens (COM) ou contrat d’objectifs et de performance (COP), constituant une base de discussion et d’évaluation pour un véritable dialogue de gestion annuel.
- Une lettre de mission au directeur du GIP sera élaborée, clarifiant les priorités de gestion et l’opérationnalisation des axes stratégiques de développement dont il a la responsabilité. Cette lettre sera mise à jour à chaque année civile.

### **4- À plus long-terme (à partir de l’été 2022)**

L’opportunité d’un changement de statut pour le GIP sera étudiée. Ce point sera confié au « comité des représentants de l’État », en lien avec les services juridiques pertinents et en concertation avec les membres du GIP.